



ONC Caduque retour domicile

Par dcessz

Bonjour,

Avant que ma femme ne demande le divorce, nous habitons dans une maison en location, avec le bail à nos 2 noms.
Dans l'onc, la maison a été attribuée à ma femme.
Depuis l'ONC est caduque (+30 mois).

Est-ce que je peux retourner vivre dans notre maison est ce que l'attribution du logement poursuit ses effets après l'onc ?

Merci de vos réponses

Par ESP

Bonjour

Si aucune assignation de la part de l'un ou de l'autre époux n'intervient dans ce délai, la procédure devient caduque.
Cela signifie qu'elle s'arrête apres 30 mois.

Par dcessz

et pour le domicile?